



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Grenoble, le 03 avril 2024

Le préfet

à

Monsieur le maire,
2 place du Docteur VALOIS
38210 POLIENAS

Affaire suivie par : DEVEAUX Tiphelle

Objet :

- Commune : Polienas
- Pétitionnaire : Mairie de Polienas
- Travaux : Rejet d'eaux pluviales dans le ruisseau « chemin des sources »
- Rubrique : 3.1.5.0
- N° IOTA : 38-2024-0100038474
- Transmission du récépissé de déclaration

COURRIER ENVOYÉ PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE UNIQUEMENT

PJ : Un dossier + copie du récépissé de déclaration

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, conformément à l'article R.214-37 du Code de l'Environnement, pour information un exemplaire du dossier de déclaration déposé par monsieur le maire de Polienas en date du 15 janvier 2024 concernant l'affaire citée en objet conformément aux articles L.214-1 à 6 du Code de l'Environnement.

Vous trouverez ci-joint pour affichage en mairie durant une période d'un mois minimum copie de la décision de monsieur le préfet concernant cette déclaration.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant.

Pour le préfet de l'Isère et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
Par subdélégation, la cheffe du service environnement

Clémentine BLIGNY

Copie de la lettre et de l'acte préfectoral transmis pour information à :

- ☞ Monsieur le président de la CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence
- ☞ Monsieur le président du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère – SYMBHI (Compétence GEMAPI)

Tel : 04 56 59 42 18/06 33 59 80 32

Mél : ddt-spe@isere.gouv.fr

Adresse : DDT de l'Isère – 17, Bd Joseph Vallier, BP 45
38040 GRENOBLE Cedex 9